



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Réf. : SC/NM/29-10-2012

Madame Marylise LEBRANCHU

Ministre de la Réforme de l'État, de la
Décentralisation et de la Fonction publique

80, rue de Lille
75700 Paris

Paris, le 29 octobre 2012

Objet : Protection complémentaire des fonctionnaires de France Télécom par contrat collectif.

Madame la Ministre,

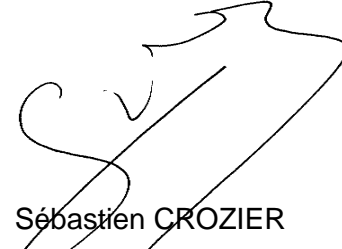
Le syndicat CFE-CGC/UNSA de France Télécom - Orange a l'honneur de vous demander de bien vouloir saisir le Parlement d'une disposition légale autorisant France Télécom-Orange à mettre en application une protection complémentaire des fonctionnaires par contrat collectif, à l'image de ce qui a pu être fait pour les fonctionnaires de La Poste.

Les salariés de droit privé du groupe France Télécom - Orange bénéficient déjà depuis une quinzaine d'années d'une protection complémentaire par un régime collectif d'entreprise, dont les fonctionnaires restent tenus à l'écart par les dispositions légales actuelles. Les fonctionnaires de La Poste, partis de la même situation, bénéficient maintenant à la satisfaction générale depuis janvier 2012 du régime d'entreprise de protection sociale complémentaire : depuis février 2010, la loi a été aménagée pour offrir cette possibilité à La Poste.

La position d'un précédent Gouvernement sur le sujet, telle qu'exprimée en réponse à une question écrite n°97654 de M. Laurent HÉNART (JO du 22/03/2011, page 2833) avait été, en substance, d'attendre que l'extension aux fonctionnaires du contrat de protection sociale complémentaire de l'entreprise La Poste soit achevée avant d'engager France Télécom à la même adaptation.

Ce préalable étant acquis, rien de rationnel ne s'oppose plus à ce que cesse cette distorsion de traitement entre les fonctionnaires de La Poste et ceux de France Télécom alors qu'ils partagent une origine commune.

Restant à votre disposition pour un éventuel échange à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.



Sébastien CROZIER
Président

Pièces jointes :

- Question écrite n°97654 de M. Laurent HÉNART à l'Assemblée Nationale et sa réponse
- Proposition d'amendement de la Loi n°90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom

Copie :

- Madame Fleur PELLERIN,
Ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif,
chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

- Monsieur Michel SAPIN
Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
101, rue de Grenelle
75700 Paris